

Compte rendu de la réunion du Comité de Quartier N°3
7 avril 2010

Présents : M. Nazaret, Mme Muller-Knisy, Mme Trolliet,
Mme Beck, Mme Dolcini, Mme Carillon, Mme Beaufils,
Mme Boisse, M. Perrot, M. Mme Dubreuil, Mme Debauge, M. Ponchon

Absents excusés : M. Actis, M Bellesort, M. et Mme Hurel, M. Villeneuve

Nomination des référents suppléants : Mmes Geneviève Hurel et Bernadette Beck

Secrétaire de séance : M. Xavier Perrot

1. La POLICE MUNICIPALE DE MONTGERON (Tél : 01.69.40.22.00)

M.BOURSEAU responsable de la Police Municipale (PM) de Montgeron depuis 2004 a présenté grâce à un film les actions de la PM.

Elle est avant tout une police de prévention, et elle assure, dès lors qu'un administré la sollicite, des missions telles que :

- La surveillance de proximité.
- La sécurité routière.
- Le soutien en personnels et en logistique de la Police Nationale (PN) et la Gendarmerie.
- L'assistance et le secours aux personnes

Elle a aussi des missions d'interventions judiciaires, telles que :

- La verbalisation aux infractions des arrêtés du Maire.
- La délivrance de contraventions.

Cette police peut exister sous forme d'équipes :

- Cynophiles,
- Equestres
- Moto (comme à Montgeron)

En terme de personnels, Montgeron compte :

- 15 gardiens.
- 6 agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- 4 agents administratifs.
- 2 agents contractuels (présence aux abords des écoles).

Les gardiens sont équipés de « TONFA » (matraque à poignée perpendiculaire) qui est une arme de 6^{ème} catégorie.

Ils assurent les contrôles de vitesse à l'aide de jumelles, les contrôles d'alcoolémie au volant (Ethylotests) et assureront prochainement des contrôles sonores de divers véhicules à l'aide d'un sonomètre. Dans un premier temps la « prévention » sera de rigueur, puis ultérieurement la verbalisation si nécessaire.

Ces gardiens interviennent sur la commune du Lundi au Samedi de 8h00 à 00h00 et le Dimanche en période estivale.

1 équipage (2 à 3 agents) est présent de 8h00 jusqu'à 12h00, puis 2 à 3 équipages de 12h00 à 00h00.

Ils assurent des actions de renfort de la Police Nationale et encadrent les manifestations qui se déroulent sur le territoire de la commune.

Au cours des vacances, la PM assure l'OTV (Opération Tranquillité Vacances), soit la surveillance par des rondes, des domiciles inhabités quelques jours et pour lesquels les propriétaires se sont fait connaître au préalable. La PM assure cette mission toute l'année, la PN lors des vacances scolaires.

> CELLULE de VEILLE :

Cette cellule existe depuis 15 ans et réunit toutes les semaines :

- Mme DUCASSE (1er Maire-Adjoint)
- Le commissaire de la PN
- Le responsable de la PM.
- Les représentants des bailleurs sociaux, de la Poste, et de la SNCF.
- Les chefs d'établissements (collèges et lycée)

Cette cellule permet de gérer de très près les éventuels délits ou crimes qui surviendraient sur la commune.

Les agents administratifs gèrent les délivrances des CNI, des passeports biométriques, des sorties de territoire

> VIDEO PROTECTION :

La ville est équipée de 11 caméras de vidéosurveillance.

Si un crime ou un délit est constaté, les bandes vidéo sont mises à disposition de l'officier de police judiciaire.

Sinon les films sont conservés 10 jours au maximum comme le prévoit la loi (cf.la CNIL)

> SECURITE ROUTIERE :

Il a été demandé par les riverains de la rue Sieffert , à M.BOURSEAU, si la PM pouvait revoir l'emplacement des panneaux de signalisation entre les rues de Concy et Sieffert, et en particulier à propos des panneaux signalant la vitesse.

Le rehaussement des « ralentisseurs » de vitesse est impossible en l'état car il faudrait refaire la voirie dans sa totalité.

Il a été constaté l'absence de synchronisation des feux sous le pont de la gare et en particulier pour tourner à gauche et s'engager dans la rue du Moulin de Senlis.

> INFORMATIONS PRATIQUES :

La POLICE NATIONALE, composer le 17

La POLICE MUNICIPALE, composer le 01.69.40.22.00.

A partir de 19h00 l'appel est transféré sur le portable de l'équipage qui patrouille en ville.

2. VOIRIE

Rue Léon DEGLAIRE : Cette rue n'est pas dans les plans de réfection de la voirie pour cette année. L'enfouissement des réseaux serait envisageable en cas de réfection totale de la voirie.

Hypothèse de travaux pour cette rue : Inversion du sens unique par rapport à la pente.

A la demande de plusieurs d'entre vous, lors d'une prochaine réunion, Monsieur Alain Courtois maire adjoint en charge de la sécurité des bâtiments et aux travaux de voirie, sera présent afin de répondre au mieux à toutes les questions concernant son secteur.

Rue Victor HUGO, Problèmes techniques pour mettre en place des ralentisseurs du fait de la pente de la rue et le double sens.

Angle rue du Gal LECLERC et de la rue CHATEAUBRIAND, quid du panneau DANGER ?

Depuis la dernière réunion, le feu intelligent rue Chateaubriand a été réglé. De même, le panneau « stop » a remplacé le panneau « cédez le passage » rue de Chalendray conformément à la signalétique au sol.

Gare

Profiter de l'ouverture du nouvel accès piétons et de la réfection de la gare pour revoir l'aménagement de l'espace : panneaux très visibles indiquant les parkings gratuits, places pour personnes à mobilité réduite...

Rue Côte d'Or

Vérifier si une mise en demeure a été envoyée ou non au propriétaire concernant le mur dangereux.

Place de ROTTEBOURG

Présentation de l'esquisse.

Les plans sont en cours de finalisation.

Cette opération se fera en 2010 et sera intégrée au contrat régional.

Les habitants ont soumis l'idée que la voie autour de l'Eglise soit pavée et piétonnière au quotidien et ouverte à la circulation en cas de manifestation d'importance grâce à l'implantation de barrières amovibles.

Il faudrait également bien indiquer l'existence du parking de la médiathèque.

NOTA : Ces suggestions ont été transmises à Monsieur le Maire et à l'ensemble des élus de la majorité.

3. PLAN LOCAL d'URBANISME

Passage du POS au PLU.

La MAIRIE va s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé pour aider la réflexion (du point de vue de la méthode) pour le futur PLU et notamment pour la consultation de l'ensemble des Montgeronnais par questionnaire.

Le Maire souhaite présenter très prochainement cette démarche à tous les comités de quartier en même temps dans un comité inter-quartiers. La date sera fixée sous peu. Le prochain comité de quartier n°3 sera organisé après cet inter-quartier.

Les habitants ont souligné qu'il leur paraissait pertinent d'organiser une concertation au sein de la communauté d'agglomération concernant le PLU.

4. PROPRETE de la VILLE

Il est mis en place depuis peu, un réaménagement du personnel et du matériel car la propreté de la ville est jugée insuffisante. La dégradation a été constatée, tout est en train d'être « mis à plat ». La MAIRIE loue 2 balayeuses supplémentaires, ce qui porte à 5 le nombre total d'engins.

Tout est fait pour être plus efficace dans ce domaine.

L'ensemble des mesures en cours de mise en place sera présenté dans un prochain comité de quartier.

Proposition : Un cantonnier ne pourrait-il pas être affecté à l'entretien de l'Avenue de la République, comme cela se fait dans d'autres communes (ex : Villeneuve le Roi) ?

Rappel : C'est déjà le cas, puisqu'une personne rattachée au service entretien des voiries, a été affectée que pour l'avenue de la République.

Pour le déneigement et à titre expérimental, la Mairie propose pour l'hiver prochain, de mettre à disposition des riverains du sel ou du sable dans certains points géographiques des divers quartiers.

Une consultation des 4 comités de quartier sera mise en place, avant la période hivernale pour déterminer les voies prioritaires et ainsi établir une carte des points de dépôts.

Ces points de dépôts seront sous la responsabilité des riverains.

5. ENVIRONNEMENT

En cas d'inondations, il existe un dispositif de prévention, celui-ci est géré par le SIARV. Les liens internet demandés seront mis en place.

6. PATRIMOINE

L'EMAP est désormais place Rottembourg et son nom est « Claude Monet » : une plaque y sera apposée avec les explications adéquates sur les liens entre le peintre et notre ville de Montgeron.

Proposer au nouveau propriétaire du 10 avenue de la Grange de mettre une plaque en l'honneur du poète Polonais prix Nobel de littérature, Czesław Miłosz, qui y vécut pendant 3 ans.

Lycée de Montgeron, des administrés s'opposent à son possible nom de baptême, Lycée ROSA PARKS, ils souhaitent que soit laissé le nom de Lycée de Montgeron.

Pour rappel : Le 18 février dernier, sur proposition des représentants des élèves, le Conseil d'administration du lycée a voté en faveur du nom de Rosa Parks.

Le 25 mars, lors du Conseil municipal, les élus municipaux ont approuvé la position adoptée par le Conseil d'administration du lycée.

7. DIVERS

Les habitants demandent à ce que les ordres du jour à l'avance et les comptes-rendus ensuite des réunions soient sur le site internet de la ville.